



POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

Gare de Saumur (Service journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 36 minut. soir, Omnibus.
4 — 10 — — Express.
2 — 58 — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

9 heures 49 minut. matin, Express.
11 — 50 — — Omnibus.
6 — 36 — soir, Omnibus.
8 — 58 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Une dépêche télégraphique de Bruxelles, en date du 8, au soir, fait connaître que des interpellations ont été adressées dans la Chambre des représentants, au ministre des affaires étrangères, au sujet du discours prononcé par M. le comte Walewski, dans la séance du congrès du 8 avril.

Le ministre aurait répondu que le gouvernement belge n'avait reçu du gouvernement français aucune notification officielle sur le sujet traité dans le discours de M. le comte Walewski, et qu'aucune puissance n'avait réclamé une modification de la loi sur la presse en Belgique.

Le ministre, toujours d'après la dépêche, aurait ajouté que, si une demande était faite, le gouvernement saurait maintenir les droits de la Belgique comme nation indépendante. (Constitutionnel.)

Nous recevons au dernier moment l'analyse d'un débat qui a eu lieu dans la Chambre des représentants de la Belgique à propos des excès de la presse de ce pays. Nous en extrayons les déclarations suivantes du ministre des affaires étrangères :

« M. le vicomte Vilain XIV, ministre des affaires étrangères : Lorsque j'ai connu, par la lecture des journaux, les observations présentées au Congrès à la suite du protocole du 8 avril, je me suis occupé de préparer une réponse. Cette réponse est formulée, et si l'honorable M. Orts en avait connu les termes, il se serait sans doute abstenu d'entrer dans quelques-unes des considérations qu'il vient d'exposer. À cette pièce, il ne manque plus qu'une signature. Elle en sera revêtue du moment où j'aurai reçu d'un des gouvernements représentés au Congrès la signification du traité de paix et des documents de la négociation.

« En second lieu, M. Orts me demande si j'ai reçu d'un gouvernement l'expression d'une exigence quelconque relative à un changement dans notre constitution : aucune. — Enfin, l'honorable membre me demande si je consentirais à une pareille exigence : Jamais ! — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, jeudi 8 mai. — « Le lord Maire a donné son banquet annuel aux ministres. L'ambassadeur de France, M. le comte de Persigny, a glorifié l'alliance anglo-française, lord Palmerston, M. Musuras et le comte de Clarendon, ont déclaré que les conditions de la paix étaient satisfaisantes.

« Le *Morning-Post* annonce que lord Wodehouse est nommé ambassadeur à Saint-Petersbourg. »

Londres, le 8 mai. — « Dans le banquet ministériel donné à l'Hôtel-de-Ville, M. le comte de Persigny a dit au milieu d'un toast :

« La France, avant tout, désire conserver l'alliance anglaise; ce vœu sera exaucé. Rien dans l'avenir ne pourra nous diviser; que personne donc ne cherche à nous brouiller, personne n'y réussira.

« Lord Palmerston a exprimé les mêmes sentiments.

« M. le comte Rodolphe d'Appony succède probablement à M. de Colloredo, comme ambassadeur d'Autriche à Londres. »

Turin, mercredi soir 7 mai. — « Aujourd'hui, la discussion sur les interpellations au gouvernement a continué.

« M. Mamiani a prononcé un brillant discours en faveur du gouvernement.

« M. de Cavour a donné lecture de la note remise aux Puissances alliées sur les affaires d'Italie et il a ajouté que le cabinet de Turin persistait, dans sa politique, vis-à-vis de la cour de Rome.

« Les députés de la droite et de la gauche ont offert leur appui au gouvernement si les circonstances l'exigeaient.

« La Chambre a adopté un ordre du jour par lequel elle approuve la conduite de M. de Cavour. »

Marseille, mercredi 7 mai. — « Le *Carmel* apporte des nouvelles de Constantinople, du 27 avril. « Dervisch et Mouklis pachas allaient partir, afin de régulariser la frontière de Bessarabie.

« Le Sultan a reçu et les journaux publient une adresse des Circassiens qui appellent Abdul-Medjid leur souverain et déclarent qu'ils ne veulent plus de la maudite tyrannie des Russes. Les démarches

continuent, auprès du Divan, à la suite de cette adresse.

« Les expropriations, pour cause d'utilité publique, ont été promulguées.

« Le projet de traité conclu entre la Valachie et la maison Hubert de Vienne, pour la construction d'un chemin de fer, a été publié.

« On dit que le drapeau consulaire d'Autriche à Gaza, a été renversé et que l'agent autrichien a été menacé de mort.

« Les Anglais envoient décidément deux divisions complètes au Canada: ils envoient aussi d'autres troupes dans leurs colonies de la Méditerranée, dans les Indes, en Australie et au Cap. » — Havas.

On lit dans le *Moniteur* :

« Le *Moniteur* du 13 mars dernier a fait connaître les derniers renseignements qui étaient parvenus, à cette date, de la Guyane française, au département de la marine, au sujet de l'exploration et de l'exploitation des gisements aurifères dont l'existence dans cette colonie a été constatée.

« Les nouvelles correspondances du gouverneur et les documents qu'il transmet confirment, en quelque sorte surabondamment, la présence de l'or dans les terrains et dans les sables de plusieurs régions des bords de l'Approuague et de ses affluents.

« Malgré la saison dite d'hivernage et les pluies qui l'accompagnent, quelques recherches ont été faites depuis celles dont il a été déjà rendu compte. Ainsi sur la rivière d'Arataye, un chercheur d'or, qui a précédemment travaillé en Californie, a recueilli à la battée, en six journées de six heures chacune, 183 grammes d'or; quatre personnes qui le suivaient, deux Indiens, une négresse et une jeune créole, en ont, dans le même temps, ramassé 144 grammes.

« En dernier lieu, deux propriétaires du quartier d'Approuague et un ancien chercheur californien s'étant rendus sur le Courouaye, affluent de l'Approuague, ont lavé de la terre provenant d'un terrain défriché depuis longtemps, et en ont retiré, en quatre jours, 267 grammes d'or pur, sous forme de pépites.

FEUILLETON

LE ROMAN DE JAUFRE.

La France littéraire ne se doute pas de ses richesses. Il y a dans les catacombes de ses bibliothèques et de ses archives une foule de joyaux inconnus qui feraient briller d'un nouvel et vif éclat sa couronne poétique. Le grand siècle, assez ignorant, malgré sa haute renommée, n'en soupçonna pas même l'existence; le dix-huitième passa sans les voir; et si, de nos jours, quelques érudits ont songé à les mettre en lumière, le bruit de leurs travaux, très-superficiels et très-incomplets d'ailleurs, n'a pas franchi le seuil de l'Institut.

Il reste donc, en ce qui touche le Midi surtout, à ouvrir le filon de cette mine d'or, mine vierge encore, car Sainte-Palaye, Rochegude, Raynouard, Fauriel, n'ont fait que l'effleurer, et à réhabiliter, au point de vue poétique, le moyen-âge, trop sacrifié à la Reconnaissance, trop rigoureusement proscrit. Parqués, en effet, dès le collège, dans les littératures de la Grèce et de Rome, sèches et pauvres d'invention, nous ne pouvons avoir une idée de ces œuvres où l'imagination de la France, jeune, vive et gaie, a fleuri pleine de fraîcheur comme rose au printemps. On va juger de la valeur de ces poèmes que rimèrent les troubadours dans les douzième et treizième siècles, par le roman dont nous ve-

nons donner la primeur aux lecteurs de la *Presse Littéraire*. Tiré de la poussière où il était enseveli depuis six cents ans, le Roman de Jaufre est traduit pour la première fois. En considérant le mérite du livre, on peut dire, sans crainte d'être démenti, qu'il méritait cet honneur depuis longtemps. Rien de plus gracieux que ce poème, de plus neuf, de plus fantastique et qui reflète mieux les caprices charmants de l'imagination méridionale au moyen-âge. La société féodale y revit tout entière avec ses féeries, ses fictions chevaleresques, ses mœurs et ses grands coups de lance; et, tel est l'intérêt du récit, qu'on s'y abandonne avec autant de plaisir que nos aïeux, quand il était fait aux sons de la viole du jongleur dans la grande salle des châteaux ou sous les tentes.

Deux particularités, qui ne sont point indifférentes pour l'histoire, augmentent encore le prix de cette perle poétique; l'une est l'influence des idées arabes qu'on y sent de loin comme l'oasis embaumée de l'Orient, et l'autre inspiration qu'y puisa évidemment Cervantes. Si on y retrouve effectivement le Roc, les Souhails et la Tente de la fée Paribanou, souvenirs des *Mille et une Nuits*, on voit que le Roman de Jaufre a fourni au mancho d'Alcala l'idée première de l'aventure des galérien (*desdichados galeotes*), du Cavalier vert (*Cavallero del verde gavan*), du braiment des Regidors (*rebusno de los dos Rogidores*), de la princesse Micomicona, de

la Tête enchantée. Et à ce propos, qu'il nous soit permis de faire remarquer que le Roman de Jaufre offre la matière d'un rapprochement piquant avec l'œuvre de Miguel Cervantes. N'est-il pas curieux, d'après l'ingénieur *Don Quixote*, de lire avec plaisir les aventures d'un chevalier errant?...

Nous aurions encore bien des choses à dire sur le poème et sur notre système de traduction, mais, ennemi des dissertations inutiles, nous les dirons en deux mots. Écrit en langue provençale du douzième siècle, le poème se compose de onze mille cent soixante vers de huit syllabes (1). Il fut commencé par un troubadour qui entendit raconter le sujet à la cour du roi d'Aragon, et fini par un poète assez modeste pour taire son nom et celui de son collaborateur. Afin de rendre la lecture de leur ouvrage plus agréable, tout en nous efforçant d'en conserver la saveur méridionale et la naïve couleur, nous avons élagué toutes les longueurs et toutes les redites qui surchargent parfois et ralentissent la marche de l'action. Puisse maintenant cette fleur du génie de nos pères avoir gardé, dans notre langue une partie de sa fraîcheur et de son parfum d'autrefois!

(1) La Bibliothèque impériale en possède deux manuscrits: l'un, petit in-folio en ronde minuscule italienne, à deux colonnes de quarante-cinq vers, 124 pages, coté sous le numéro 281, deuxième supplément français. L'autre, petit in-quarto à miniatures, coté sous le numéro 7,988, ancien fonds.

» Conformément aux instructions du gouvernement, M. le contre-amiral Bandin, a rendu, à la date du 10 mars, un arrêté pour régler les conditions d'exploitation des terres aurifères. »

Ici le *Moniteur* publie cet arrêté, qui est d'une certaine étendue, puis il ajoute :

« M. le gouverneur fait connaître au département de la marine que des dispositions sont prises dans la colonie pour que l'exploitation des gisements aurifères s'opère sans dangers aucuns pour l'ordre et la tranquillité du pays. On ne peut d'ailleurs arriver à ces gisements sans l'autorisation de l'administration locale, qui ne l'accorde que sous la réserve des garanties ci-dessus indiquées; et l'on comprend que les précautions prises par l'administration pour régler l'accès des exploitations aurifères sont difficiles, sinon même impossibles à éluder, quand il s'agit d'un pays comme la Guyane, dont les côtes présentent une zone de palétuviers inabornables, et dont l'intérieur recèle une barrière infranchissable d'épaisses forêts. Il faut donc absolument, pour parvenir aux terrains aurifères, remonter le cours de rivières garnies de barrages naturels, c'est-à-dire prendre la voie qui comporte la surveillance à la fois la plus efficace et la plus aisée à exercer. »

» Ainsi que l'a annoncé le *Moniteur* du 13 mars, l'École des mines a été appelée à examiner quelques échantillons de minerais d'or recueillis à la Guyane lors des premières explorations opérées sur les bords de l'Arataye.

» Voici les résultats de cet examen, tels qu'ils sont consignés dans un rapport adressé à M. le directeur de l'école des mines par M. l'ingénieur Rivot, chef du bureau d'essai. »

Ce rapport, après une analyse détaillée des échantillons, se résume ainsi :

« Les échantillons remis par M. le ministre de la marine, et qui ont été retirés par lavage des sables voisins de l'Arataye, proviennent de deux catégories différentes de gisements. Les uns contiennent de l'or avec 5 à 6 0/0 d'argent; dans les autres, la proportion de l'argent s'élève de 9 à 10 0/0 »

» L'aspect anguleux des fragments des sables, des paillettes et de plusieurs pépites semble indiquer que plusieurs des gisements ne sont pas très éloignés des points où les sables se trouvent maintenant. On peut donc avoir l'espoir de les découvrir par une exploration convenablement dirigée.

» Les minéraux qui contiennent l'échantillon de sable aurifère de l'Arataye sont en partie ceux qui accompagnent l'or dans les sables de Californie, en partie ceux qui se trouvent avec le platine et le diamant au Brésil. Il est donc permis d'espérer que l'or n'est pas la seule matière précieuse que renferme le sol de la Guyane.

» L'ensemble des échantillons, et notamment la grosseur de la pépite A, paraissent indiquer une richesse minérale considérable, si toutefois les alluvions aurifères sont étendues : mais il est impossible de se prononcer sur l'importance des gisements, tant qu'une exploration géographique et géologique du pays n'aura pas été faite. »

Nous empruntons à la *Presse d'Orient*, les détails suivants sur les dispositions arrêtées par M. le maréchal Pélissier pour l'évacuation de la Crimée :

« Les trois régiments de zouaves ont été embar-

qués à Kamiesch; ils sont portés directement en Afrique. Viendront maintenant :

« Le 2^e corps, comprenant le 1^{er} bataillon de chasseurs à pied, le 1^{er} zouaves, les 7^e, 27^e et 64^e de ligne, le 3^e zouaves et le 31^e de ligne, le 3^e bataillon de chasseurs à pied, les 6^e et 82^e de ligne, le 19^e bataillon de chasseurs à pied, les 2^e zouaves et 30^e de ligne, les 95^e et 35^e de ligne, le 4^e bataillon de chasseurs à pied, les 86^e et 100^e de ligne, les 49^e et 84^e de ligne.

» Le premier corps, comprenant le 5^e bataillon de chasseurs à pied, les 19^e et 21^e de ligne, le 9^e bataillon de chasseurs à pied, les 21^e et 42^e de ligne, les 46^e et 80^e de ligne, le 6^e bataillon de chasseurs à pied, les 28^e et 98^e de ligne, les 1^{er} et 2^e bataillon de la légion étrangère, le 10^e bataillon de chasseurs à pied, les 18^e et 79^e de ligne, et les 14^e et 43^e de ligne.

» Le troisième corps, comprenant le 14^e bataillon de chasseurs à pied, les 47^e, 52^e, 62^e et 73^e de ligne, le 7^e bataillon de chasseurs à pied, les 9^e, 32^e, 15^e, et 69^e de ligne, le 16^e bataillon de chasseurs à pied, les 60^e, 81^e, 33^e et 44^e de ligne, le 94^e de ligne et le 4^e d'infanterie de marine.

» Rien n'est fixé pour les corps détachés à Kinburn, Kertch, etc.

» Les divisions de cavalerie partiront au fur et à mesure des moyens de transport.

» 1^{er} corps, division Morris, formée du 1^{er} et 3^e chasseurs d'Afrique, brigade Cassagnolles, des 2^e et 4^e chasseurs d'Afrique, brigade Féray.

» 2^e corps, division d'Allonville, formée des 1^{er} et 4^e hussards, brigade Esterhazy, des 6^e et 7^e dragons, brigade Champéron.

» 3^e corps, brigade de Forton, formée des 6^e et 9^e cuirassiers.

» Les divisions seront accompagnées de leur artillerie.

» Le génie partira sans doute des derniers. »

On lit dans les *Débats* :

« Voici, d'après les derniers comptes-rendus administratifs, les différentes lignes nouvelles que les grandes compagnies de chemin fer seraient autorisées à construire pour compléter leur réseau.

» Pour le chemin de fer de Paris à Lyon : 1^o La prolongation de Salins jusqu'à la frontière Suisse, aux Verrières; la compagnie participerait en outre à l'établissement du chemin suisse des Verrières à Neufchâtel, sur Vaumarens; 2^o une ligne de Nevers à Chigny et à Mâcon, formant jonction entre le littoral de l'Océan et le centre de la France d'une part et la Franche-Comté, l'Alsace et l'Allemagne méridionale de l'autre; 3^o deux embranchements; l'un de Brunoy à Brié-Comte-Robert, dans l'intérêt du développement de la banlieue de Paris; l'autre de Montbéliard à Delle et à Audiocourt.

» Pour la compagnie des Ardennes : la prolongation de Sedan à Thionville, dans l'intérêt de la défense du territoire et des riches établissements métallurgiques situés dans ces contrées. On sait que la même compagnie est en instance pour obtenir la concession de Paris à Soissons, qui est également sollicitée par la compagnie du chemin de fer du Nord.

» Pour la compagnie de l'Est : 1^o un embranchement s'étendant de la Varenne (banlieue de Paris) à Bri-

Comte-Robert, desservant sur une étendue de 16 kilomètres 22 communes riches en population; 2^o le remplacement de l'embranchement projeté de Thionville sur Longwyon avec bifurcation sur Longwy, à la rencontre du Grand-Luxembourg belge, par un raccordement direct avec les chemins du grand-duché de Luxembourg et par une ligne longeant la frontière et se raccordant à Sedan avec le chemin des Ardennes.

» Pour la compagnie de Saint-Rambert à Grenoble, les lignes directes de Lyon et de Valence à Grenoble.

» Nous ajouterons à ces renseignements que les compagnies de Lyon à la Méditerranée et de Lyon à Genève, ont conclu entre elles un traité de fusion qui satisfait aux intérêts du trafic considérable qui se porte de Marseille sur la Suisse. La compagnie de Lyon à Genève a conclu en outre une alliance avec la compagnie du Victor-Emmanuel qui protège le trafic de Paris à Turin par le Mont-Cenis. Le passage du Mont-Cenis sera amélioré au moyen de rails plats sur la route, et les endroits exposés aux ouragans et aux avalanches seront couverts de manière que le passage ne soit pas interrompu, en moyenne, plus de quinze jours par année.

FAITS DIVERS.

On écrit de Castre au *Journal du Tarn* :

« On vient de découvrir sur un domaine de M. Combeville, commune de Peyregoux, non loin de la route impériale d'Albi à Castres, dans un dépôt marneux et près d'un ruisseau qu'on fait élargir, une énorme corne fossile d'une conservation parfaite, qui doit avoir appartenu à un animal géant. Cette corne a 1 mètre 80 centimètres de longueur, 25 centimètres de circonférence à sa base et 40 centimètres vers le milieu; elle forme un cercle presque complet, mais elle est légèrement recourbée à l'extrémité supérieure. Elle est de couleur grisâtre, qu'elle paraît avoir empruntée à la marne dans laquelle elle gisait, et ses cavités sont remplies d'un calcaire banc très-dur. Quelques fragments sont encore à l'état de corne. Ce fossile, extrêmement remarquable, a été transporté à Castres. On croit communément que c'est une corne du *bos primigenius*, dont l'espèce a été détruite dans nos contrées, mais qui existerait encore dans quelques forêts de la Pologne.

» C'est une découverte précieuse pour la science et qui confirme l'exactitude du récit de César dans ses Commentaires, lorsqu'il assure qu'il avait vu dans les forêts des Gaules, vivant à l'état sauvage, des taureaux presque de la taille des éléphants, d'une force et d'une vitesse extraordinaires, qui ne se laissaient pas dompter ni même approcher par les hommes, et qu'on ne pouvait prendre qu'un piège. Les jeunes gens s'exerçaient, dit-il, à la chasse de ces animaux, gardaient précieusement les cornes de ceux qu'ils tuaient et les montraient comme une marque de leur valeur. Elles différaient de celles de nos taureaux, tant par l'énorme grandeur que par la forme. On les conservait avec soin pour y boire dans les grands festins, après en avoir garni l'ouverture d'une lame d'argent. »

— On écrit de Marseille, le 5 :

« Les régiments qui reviennent de Crimée com-

Le jour de la Pentecôte, fête qui avait attiré à Cardeuil une foule de chevaliers, Artus, roi de la Table-Ronde, couronna sa tête et alla ouïr messe au vieux moulin. Il était entouré de tous les chevaliers de la Table-Ronde. On y voyait le monseigneur Gauvain, Lancelot du lac, Tristan, Yvan le preux, le franc Eric, Quex le sénéchal, Perceval, Calogranant, Cligès le chevalier de prix, Cœdis le bel inconnu, Caravis au bras court, toute sa cour enfin et bien d'autres dont j'ai oublié les noms.

La messe ouïe, ils revinrent tous au palais joyeux et bruyants, et ne songeant plus qu'au plaisir. Chacun se mit en arrivant à deviser à sa guise. Les uns parlaient d'amour, les autres de chevalerie, ceux-ci des aventures qu'ils allaient chercher. A ce moment, Quex entra dans la salle, tenant en main une branche de pommier. On se hâta de lui faire place, car il n'était personne qui ne craignît sa langue et les mots venimeux qu'elle jetait. Ce baron ne respectait rien. Des meilleurs, il disait le pire. Preux et bon chevalier, du reste, il était de sage conseil, vaillant homme de guerre et seigneur de haut parage, mais son humeur railleuse et ses méchants propos lui ôtaient beaucoup de son prix.

Allant droit au roi, il lui dit :

— Seigneur, si vous le trouviez bon, il serait temps de se mettre à table.

— Quex, répondit Arthus furieux, tu es né pour

m'impatiser et pour parler vilainement. Ne t'ai-je pas dit mille fois que je ne mangerais pour rien au monde, lorsque ma cour est réunie, avant d'avoir trouvé une aventure, vaincu un chevalier ou délivré une donzelle ? Va t'asseoir au fond de la salle.

Quex se retira sans rien dire et alla se mêler à la foule joyeuse où gens de toute condition, chevaliers, jongleurs et soudadières ne cessèrent de jouer, de deviser gaiement et de rire jusqu'à l'heure de none. A none, Artus appela monseigneur Gauvain et lui dit :

— Beau neveu, faites seller nos destriers, puisque l'aventure ne nous vient pas, nous irons la chercher en plaine, car si nous tardions encore, nos chevaliers auraient raison de dire qu'il est temps de dîner.

— Votre commandement, répondit Gauvain, va être exécuté, seigneur.

A l'instant même il ordonna aux écuyers de seller les chevaux et d'apporter les armures. En un clin-d'œil, les chevaux furent garnis et les hommes armés. Le roi ceignit l'épée, et, se mettant à la tête de ses barons, se dirigea vers Bréciliande, une vaste et sombre forêt. Après avoir quelque temps chevauché dans ses sentiers noirs et profonds, le roi arrêta le destrier et prêta l'oreille au milieu du plus grand silence. Une voix se fit alors entendre dans le lointain, criant au secours par intervalles et invoquant tour à tour Dieu et sainte Marie !

— Je veux aller là-bas, s'écria Artus, mais seul avec

ma bonne épée.

— S'il vous plait, Seigneur, dit Gauvain, je chevaucherai avec vous.

— Neveu, reprit le roi, n'en parlons plus, je ne prends point de compagnon.

— Puisqu'il en est ainsi, dit Gauvain, faites à votre volonté.

Artus demande son écu et sa lance, puis, il éperonne vivement vers l'endroit d'où s'élevait la voix. A mesure qu'il avançait, les cris devenaient plus perçants. Le roi se hâta d'accourir et arrive devant une rivière sur laquelle était un moulin. A la porte de ce moulin, il voit une femme éperdue, qui pleurait, criait, battait des mains et s'arrachait les cheveux de désespoir. Le bon roi, ému de pitié, lui demanda ce qu'elle avait.

— Seigneur, répondit-elle en pleurant, secourez-moi, au nom de Dieu ! Une bête féroce, descendue de la montagne, est là qui mange tout mon blé.

Artus approche doucement et découvre la bête sauvage, qui était effrayante à voir.

Beaucoup plus grosse qu'un taureau, elle avait le poil long et roux, un cou blanc, une énorme tête ombragée d'un buisson de cornes. Ses yeux étaient gros et ronds, ses dents monstrueuses, son museau informe, ses jambes massives et ses pieds larges et carrés. Un élan n'est pas plus grand. Artus la regarda un moment assez émerveillé, puis, faisant le signe de la croix, il descendit de cheval, mit

Du 30 avril au 7 mai.

Le fait capital de la semaine, c'est l'abaissement du taux des reports. On peut même dire, au point de vue de la Bourse et du crédit, que c'est l'événement le plus important qui se soit accompli depuis trois mois. C'est en effet la cherté de l'argent qui a jusqu'à présent empêché la Bourse de suivre ses tendances naturelles, et qui a entravé surtout la hausse de la rente. L'échange de ratification du traité de paix a déterminé beaucoup de capitaux encore hésitants et timides à entrer dans les valeurs, et il y a eu par conséquent beaucoup de levées de titres à la liquidation de vendredi et de samedi. Beaucoup d'acheteurs s'étaient d'ailleurs liquidés d'avance, et une partie des capitaux consacrés aux reports, ne trouvant pas d'emploi, s'est placée en achats sur le marché de la rente et des actions.

La rente 3 pour 100 s'est ainsi élevée au-dessus de 75 fr., cours que les vendeurs battaient en brèche depuis trois mois. C'est un résultat important, et le point de départ d'un mouvement ascensionnel d'autant plus facile à prévoir, que l'on a vendu beaucoup de primes ces jours-ci à de faibles écarts, et qu'il faudrait peut-être de chose pour mettre les vendeurs en émoi. On commence aussi à s'occuper du coupon semestriel qui doit être détaché dans un mois sur la rente 3 pour 100, et que les capitalistes n'ont garde d'oublier.

Les Chemins de fer font de nouveaux progrès, et les acheteurs ne se lassent pas d'entrer dans ces valeurs. Le Grand-Central, malgré sa hausse précédente, a encore monté; il est maintenant à 760. Le Nord est très-recherché à 4,120; le Lyon, à 4,465; le Genève, à 825; Le Saint-Rambert, à 725. Les assemblées générales de ces divers chemins, qui ont eu lieu la semaine dernière, ne sont pas sans influence sur la fermeté de leurs cours.

On a détaché un coupon de 38 50 sur les actions anciennes de l'Est, qui sont cotées à 1,005. Les nouvelles se rapprochent peu à peu de ce cours, et ont monté à 912 50. La Méditerranée est calme à 1,707 50; le Béziers à 640, la Teste à 740, les Ardennes à 625, le Midi à 825, l'Ouest à 950, les Chemins autrichiens à 940, et le Victor-Emmanuel à 635.

En valeurs industrielles, on a négocié les Rivoli à 115 fr., les Voitures à 115 75, les Omnibus à 955, le Gaz à 870.

La Compagnie franco-américaine a repris ces jours-ci, et est très-recherchée maintenant à 640.

L'Union des Gaz attire chaque jour de nouveaux acheteurs, et se négocie maintenant à 595. Depuis que la souscription aux actions du chemin de fer d'Italie est close, cette valeur a obtenu une forte prime sur les marchés étrangers.

La Banque suisse vient de clore, mardi 6 mai, sa souscription, qui a attiré un grand concours de capitalistes.

Les actions de Septèmes se soutiennent aux environs de 100 fr. Les Omnibus de Londres sont toujours l'objet d'une faveur soutenue, que justifie le chiffre de leurs recettes.

On s'occupe de la Compagnie des mines de cuivre du Lac Supérieur qu'on regarde comme une des meilleures entreprises de ce genre, et de la Société de constructions maritimes et de navigation de Cette, dont les chantiers sont en pleine activité. J. PARADIS.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 8 MAI.

3 p. 0/0 sans changement — Fermé à 74 90.

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 95 75.

BOURSE DU 9 MAI.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 74 80.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 94.

P. GODET, propriétaire-gérant.

— On lit dans le *Courrier de la Drôme*, sous la date de Valence, le 5 mai :

« Nous annonçons avant-hier qu'il avait gelé dans les montagnes de l'Ardèche, dans la nuit de vendredi à samedi.

» Nous avons encore aujourd'hui le regret d'apprendre qu'il a gelé les deux dernières nuits dans la partie montagnaise de notre département, et principalement du côté de Saint-Jean-en-Royans. Les vignes, les mûriers et les arbres à fruit ont beaucoup souffert. Voilà cinq années consécutives que le même accident de température se reproduit dans le mois de mai sur la fin de la lune rousse. C'est une véritable calamité pour un grand nombre de propriétaires. A Valence, le thermomètre est descendu jusqu'à deux degrés au-dessus de zéro; on craignait beaucoup hier et avant-hier; aujourd'hui ces craintes sont heureusement dissipées, grâce à l'élévation sensible de la température. »

— Les adjudications administratives de travaux et de fournitures reçoivent une double publicité : la publicité locale (les affiches et les journaux des départements) et la publicité générale (les journaux de Paris). S. E. M. le ministre de l'Agriculture, du commerce et des travaux publics, vient de prendre une décision qui centralise la publicité générale dans le *Journal des Travaux publics*, publié à Paris. Cette décision concorde avec des décisions analogues prises par le ministère de l'Intérieur et par le ministère de la guerre; elle apporte en outre une notable économie dans les frais préparatoires; enfin elle met à la disposition de l'industrie un recueil complet des adjudications de travaux et de fournitures de toute la France.

CHRONIQUE LOCALE.

La pose des tuyaux de drainage, que nous avons annoncée pour mardi, ne pourra avoir lieu que jeudi prochain, 15. P. GODET.

Un déplorable accident est arrivé hier à la gare des marchandises de Saumur. Un jeune ouvrier plâtrier s'est tué en déchargeant du plâtre. Tombé à la renverse de sur un wagon, il a eu la poitrine écrasée par les pierres qu'il transportait. La mort a été presque instantanée. P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Par décret impérial, du 8 mai, M. le comte de Morny, président du Corps-Législatif, est nommé ambassadeur extraordinaire auprès de S. M. l'Empereur de toutes les Russies.

Londres, 9 mai. — « Dans la séance de la Chambre des Communes, lord Palmerston a déclaré que la perte totale de l'armée anglaise, en y comprenant les hommes rangés parmi les invalides, avait été de 22,450 hommes.

» Il a proposé de voter des remerciements à l'armée et à la marine. Il a annoncé ensuite que la Reine avait élevé au titre de baronnet le général Williams. »

Londres, 9 mai. — « Le *Morning-Post* annonce que la Reine voulant signaler la paix par un acte de clémence, a accordé amnistie pleine et entière à tous les condamnés pour délits politiques, y compris Smith O'Brien et Frost. » — Havas.

mençant à faire leur entrée en France. Hier matin, le bateau à vapeur le *Comte-de-Cavour* a transporté dans notre ville le 61^e d'infanterie. Ce régiment, qui avait pris passage à son départ d'Orient sur le vaisseau le *Wagram*, avait d'abord été débarqué aux îles de Porquerolles, et après une quarantaine de quatre jours dans ces îles, il a pu être dirigé sur Marseille, pour de là se rendre à Lyon, où il va tenir garnison.

» A deux heures du soir, sont également arrivés l'état-major, la musique et deux compagnies du 57^e régiment d'infanterie. Ces troupes ont été ramenées à Marseille par le bateau à vapeur le *Léonidas*. Ces militaires ont fait leur entrée dans notre ville au milieu de la sympathique curiosité de notre population, qui se portait en foule sur le passage de ces soldats au teint bronzé. »

— Nous croyons qu'on lira avec intérêt la lettre suivante, écrite de la Selle-sur-le-Bied au *Journal du Loiret* :

« L'année dernière, au mois de juillet, le *Journal du Loiret* entretenait ses lecteurs de deux braves militaires du département, les frères Navalet, de la Selle-sur-le-Bied. Ces deux frères se sont engagés ensemble et sont partis le même jour, enrôlés volontaires, il y a sept ans. Ils disaient alors à leur mère, l'un : « Mère, priez Dieu pour nous; je reviendrai un jour au pays avec l'épaulette d'or! » Et l'autre : « Je reviendrai avec la croix d'honneur. »

» Dieu a veillé sur ces deux enfants, qui, partis ensemble, ne se sont pas quittés un instant. Ils ont combattu à Sébastopol. Le plus âgé est venu au mois d'août 1855, avec un congé de convalescence, passer trois mois à la Selle-sur-le-Bied; il était blessé. Son congé expiré, il est allé reprendre son poste de sergent au 2^e zouaves, en Crimée. Son temps finissant au 22 mars 1856, il s'est réengagé, et sa mère, vient d'apprendre que le maréchal Pélissier lui a donné la croix d'honneur, le 17 avril, à la grande revue passée en Crimée par tous les généraux. Ce brave soldat a reçu deux blessures, l'une aux Ouvrages-Blancs, dans la tranchée; l'autre à l'attaque du Mamelon-Vert. Il est guéri et a été embarqué pour l'Afrique.

» Le plus jeune n'a pas été blessé : les balles l'ont épargné. Il n'en a pas moins été distingué par ses chefs, et le 1^{er} août 1855 il a été promu au grade de sous-lieutenant. Il est revenu de Crimée et fait partie des zouaves de la garde : il est en garnison à Saint-Cloud. »

— On nous assure que le ministère de la guerre vient de donner des ordres dans les divisions territoriales et dans les divisions militaires actives, pour le renvoi immédiat dans leurs foyers des hommes de la classe de 1849. Ces militaires seront inscrits sur les contrôles de la réserve jusqu'au 31 décembre prochain, époque de leur libération définitive. On s'attend également à voir bientôt une mesure identique prise en faveur de la classe de 1850. On compte arriver ainsi à faire passer tout-à-coup les diverses troupes de l'armée française du pied de guerre au pied de paix. (La Patrie.)

— Un bataillon du 89^e de ligne est parti, le 4, de Marseille pour Toulon, d'où il sera dirigé au camp de Porquerolles pour y faire le service de surveillance sanitaire.

la main à l'épée, se couvrit de son écu et entra dans le moulin. Mais la bête, loin de s'effrayer, ne leva pas même la tête et continua tranquillement à dévorer le blé de la trémie. La voyant ainsi immobile, le roi pensa qu'elle n'était pas brave et la frappa, pour l'exciter, du plat de son épée sur la croupe, mais elle ne bougea pas. Il vint se placer devant elle et fit semblant de la férier : elle ne parut pas l'apercevoir. Artus posa donc son écu, remit l'épée à sa ceinture, et comme il était grand et vigoureux, il la saisit par les cornes et la secoua de toutes ses forces, mais sans pouvoir faire lâcher prise. Irrité, il voulut lever le poing pour lui en asséner un coup sur le front, mais il ne put retirer ses mains, elles étaient clouées aux cornes.

Aussitôt que la bête sentit que son ennemi était pris, elle releva la tête et sortit du moulin, emportant, pendu à ses cornes, le roi fou, éperdu, écumant de colère. Elle regagna la forêt au petit pas lorsque monseigneur Gauvain, qui se trouvait, de fortune, en avant de ses compagnons, la vit qui emportait son oncle et faillit en perdre le sens.

— Chevaliers, cria-t-il à pleine voix, allons secourir notre seigneur, et que celui qui restera derrière soit chassé de la Table-Ronde. Nous mériterions tous d'être honnis s'il était perdu faute d'aide.

En disant ces paroles, il fond sur la bête sans attendre ses compagnons et baisse la lance pour la férier.

Mais le roi craignit qu'il ne lui en arrivât mal et lui dit :

— Beau neveu, merci, arrête pour l'amour de moi. Si tu la touches je suis mort, et si tu l'épargnes sauvé. J'aurais pu la tuer et ne l'ai point fait; quelque chose me dit qu'elle m'en saura gré. Laisse-la donc tenir sa voie et défends à mes hommes d'approcher.

— Vous voulez, Seigneur, répondit Gauvain en pleurant que je vous laisse périr sans secours ?

Le meilleur secours, reprit le roi, c'est de faire ce que je dis.

Gauvain en conçut telle rage qu'il jeta sa lance et son écu, mit sa cape en lambeaux et s'arracha des poignées de chevaux.

Sur ces entrefaites, Yvan et Tristan arrivaient à grand éperon et la lance couchée. Gauvain les arrêta en criant, et tous trois décidèrent qu'ils suivront la bête, et que si le roi est occis elle mourra. Celle-ci continuait à cheminer tranquillement et se dirigeait vers une roche haute et escarpée. Elle la gravit, rapide comme une hirondelle, apparut tout-à-coup au sommet, avançant sa tête au bord du roc et tenant le roi suspendu sur l'abîme. Les trois chevaliers et tous ceux de la cour venus à leurs cris se désespéraient au pied du rocher. Qu'ex demandait amèrement s'ils étaient contents de l'aventure; Artus pria tout bas sainte Marie et son glorieux fils de le tirer de ce péril, et Gauvain, s'attendant à le voir

précipité d'un moment à l'autre dans le vallon, y faisait entasser capes et manteaux pour amortir sa chute, lorsque la bête eut l'air de vouloir s'élançer du haut de la roche.

En la voyant reculer et remuer la tête, les chevaliers poussèrent un grand cri d'angoisse et se mirent à prier Dieu à deux genoux pour qu'il sauvât le roi. Malgré leurs cris et leurs prières, la bête s'élança toutefois, tomba devant eux, et, lâchant Artus, elle devint tout-à-coup un beau et jeune chevalier richement vêtu d'éclatante de la tête aux talons. Ce chevalier plia le genou et dit au roi en souriant :

— Sire, commandez à vos hommes de reprendre leurs capes, ils peuvent dîner maintenant, puisque l'aventure est trouvée.

Artus demeurait tout ébahi et à moitié hors de sens de cette aventure étrange. Il reconnut bien le chevalier qui était l'un des meilleurs de sa cour et des plus prisés parmi les preux, les courtois et les sages. Adroit à tous les exercices, gai, avenant, aimé de tous et des premiers à la bataille, quoique doux et modeste, ce baron savait les sept arts et celui des enchantements. Il avait fait, depuis longtemps, un accord avec le roi d'après lequel, s'il se transformait, lorsque la cour serait assemblée, il devait recevoir trois dons : une coupe d'or, un destrier de prix et un baiser de la plus gente damoiselle.

(La suite au prochain numéro.)

ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

A VENDRE

Une quantité de beaux chênes, hor-
meaux et frênes, madriers d'hor-
meau, planches en chêne et bois
blanc, bûches et autres bois de
chauffage.

Dépendant de la terre du château
de Bizay.

S'adresser au sieur BOUTET, mar-
chand de bois à Saint-Cyr, pour trai-
ter. (299)

BALZEAU fils, BOTTIER

Et cordonnier pour Dames,

A l'honneur d'informer qu'il vient
d'établir à Saumur, rue Saint-Jean, n°
21, un magasin et fabrique de chaus-
sures en tout genre.

Ayant travaillé cinq ans à Paris
dans les meilleures maisons de con-
fection, il espère pouvoir satisfaire
les personnes qui voudront bien visi-
ter son magasin. (300)

Etude de M^e DION, notaire
à Saumur.

A VENDRE

UNE PETITE PROPRIÉTÉ,

Située au bourg de Saint-Cyr.

Consistant en une maison, cour,
caves, servitudes et environ 1 hectare
de vigne et terre, derrière la maison,
le tout faisant un seul ensemble.

S'adresser à M^e DION, notaire à
Saumur, pour traiter. (278)

Etude de M^e DION, notaire
à Saumur.

A VENDRE

A RENTE VIGÈRE.

1° Une MAISON, située à Saumur,
rue de Bordeaux, n° 34;

2° Une autre MAISON, avec un
grand JARDIN, situés à Saumur, rues
de Nantilly et des Boires.

S'adresser, pour traiter, à M^e DION,
notaire. (279)

VENTE

MOBILIÈRE

Après le décès de M. RENOY, curé du
Puy-Notre-Dame, en sa demeure
au Puy,

Par le ministère de M^e POYNOT,
notaire à Montrenil,

Le lundi 12 mai 1856, 10 heures du
matin.

On paiera comptant. (291)

Etude de M^e DION, notaire
à Saumur.

Le lundi 19 mai 1856, à midi,
IL SERA VENDU PAR ADJUDICATION,
En l'étude de M^e Dion, notaire
à Saumur,

UNE MAISON,

Située à Saumur,
GRANDE RUE SAINT-NICOLAS,

Occupée par le sieur Paultré, tail-
leur, composée d'une boutique, cui-
sine, cabinet, cave, premier étage,
greniers et autres servitudes, joignant
par devant la rue, par derrière les écu-
ries servant d'infirmerie aux chevaux
de l'École de cavalerie, au levant M.
Ménier, charpentier.

S'adresser, pour traiter, avant l'ad-
judication, au sieur Jean FERCHAUD,
propriétaire à Saumur, Grande-Rue-
Saint-Nicolas, soit à M^e DION, notaire.

On donnera les plus grandes facilités
pour les paiements. (275)

A LOUER

Pour la Saint-Jean,

Quatre CHAMBRES de plain-pied et
GRENIER, JARDIN, CAVE, ECU-
RIE, situés à Saint-Hilaire-Saint-Flo-
rent.

S'adresser à M. EFFRAY, maréchal,
quai de Limoges. (293)

A LOUER

Présentement ou pour Noël prochain ou
pour la Saint-Jean prochaine 1856,

MAGASIN joignant l'hôtel J. Budan,
place de la Bilange, à Saumur.

S'adresser à M. J. BUDAN. (381)

Etude de M^e DION, notaire à
Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e DION, notaire
à Saumur,

Le dimanche 18 mai 1856, à midi,
UN BEAU CLOS DE VIGNE,
Situé ruelle au Pauvres, commune de
Bagneux,

Contenant 95 ares 73 centiares,
avec une maison composée d'un pres-
soir, chambre, grenier, puits, caves
et autres servitudes; le tout formant
un seul ensemble, entouré de murs de
3 côtés, joignant au levant M. Pinot
et au nord la route.

S'adresser, pour traiter, soit à M^{me}
V^e HÉRISSE et à son fils, soit à M^e
DION, notaire. (281)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Une MAISON, à Saumur, rue du
Temple, n° 10, dépendant de la succes-
sion de M^{lle} Frémon.

S'adresser audit notaire. (158)

MAISON BOURGEOISE

Avec JARDIN et toutes servitudes,
Sise au Pont-Fouchard, rue des
Pauvres.

A VENDRE OU A LOUER PRÉSENTEMENT.

S'adresser à M. FROGER, pâtissier,
rue du Puits-Neuf. (230)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e ROBIN, notaire à Tours, en présence de
M^e HURSON, notaire à Chaunay,

Le lundi 2 juin 1856, heure de midi,

SUR LA MISE A PRIX DE 140,000 FRANCS,

La Propriété de

BOURG-NEUF,

SITUÉE COMMUNES DE RILLÉ ET CHAUNAY, CANTON DE CHATEAU-LA-VALLIÈRE,
De la contenance de 96 hectares, d'un seul tenant.

Cette Propriété consiste en maison de maître, jardins bien plantés, vastes
bâtiments d'exploitation, allées, cours d'eau, pépinières, prairies naturelles
et artificielles, et terres susceptibles de recevoir toute espèce de cultures.
Plus de 2,000 peupliers de 10 à 15 ans.

Une seule enchère adjugera.

On traitera à l'amiable, s'il est fait des offres suffisantes.

S'adresser : 1° à M. Anselme LUMINAY fils à Rillé;

2° à M^e HURSON, notaire à Chaunay;

3° à M^e ROBIN, notaire à Tours, dépositaire du cahier des charges et des
titres de propriété. (289)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

Etude de M^e CHASLE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e CHASLE, notaire
à Saumur,

Le dimanche 18 mai 1856, à midi,
UNE PIÈCE DE TERRE,

Située au lieu dit la Benarde ou le
Bas-du-Cordeau, commune de St-Hi-
laire-St-Florent, contenant 72 ares 32
centiares, dépendant de la succession
de la veuve Alleaume.

Cette pièce sera divisée en 4 lots de
chacun 18 ares 8 centiares;

Et une MAISON, sise à Saint-Flo-
rent, près l'église, deux chambres,
grenier, cour, cellier.

S'adresser: 1° à M. MALÉCOT, palefre-
nier, rue des Bouchers, à Saumur;
2° à M. GUINCE, à Saint-Florent;
3° Et audit M^e CHASLE, notaire à
Saumur. (290)

Etude de M^e LEROUX, notaire
à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de Bordeaux,
occupée par M. Lechat, consistant
en vestibule, salon et salle à manger,
au rez-de-chaussée; plusieurs cham-
bres au premier et au second étage,
grenier, mansarde, cuisine et bûcher
en soubassement, cour. Le tout joi-
gnant d'un côté la maison de M. Com-
meau, d'autre côté le terrain de M.
Poisson.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire,
rue Beaupaire. (254)

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine 1856.

Située au centre de la rue Royale,
n° , occupée présentement par M.
Volant, composée comme suit:

Rez-de-chaussée: un grand magasin
ouvrant sur la rue Royale, dans le-
quel on pourrait faire une arrière-bou-
tique ou chambre à coucher; un grand
salon avec cheminée de marbre; au
1^{er} étage, deux grandes chambres à
cheminée de marbre, cabinet à côté,
croisée à balcon sur la rue Royale; au
2^{me} étage, une chambre avec chemi-
née, ouvrant sur la rue; une autre
chambre derrière servant de cuisine,
grenier au-dessus, cave, buanderie,
latrines, cour avec issue à la rivière
de la Loire.

S'adresser à M. A. PIERRE, proprié-
taire, ou à M^e DION, notaire à Sau-
mur. (234)

Bureaux, à Paris, 29, rue Sainte-Anne.

MONITEUR DES TRIBUNAUX

CIVILS, ADMINISTRATIFS, CRIMINELS, DE COMMERCE ET DE PAIX

(Journal judiciaire du Dimanche)

Dans tous les numéros: PETITE GAZETTE DU PALAIS, par M. FRÉDÉRIC THOMAS, auteur
des PETITES CAUSES CÉLÈBRES.

DÉPARTEMENTS: Un an, 12 fr.; six mois, 6 fr.; trois mois, 3 fr. 50. -- Envoyer franco un bon sur la poste ou s'adresser aux
libraires et aux messageries.

Pu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,